

Cité Radieuse, Echichens

Rapport de l'organe de révision sur l'exercice 2023

Lausanne, le 29 avril 2024

71309 Ch/cm

Rapport de l'organe de révision

Au Conseil de fondation de
Cité Radieuse, Echichens

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Cité Radieuse (la fondation), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie, le tableau sur la variation du capital pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la fondation au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport d'activités qui sera établi après la date de ce rapport.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Mandats de révision

Fidinter SA • Rue des Fontenailles 16 • C.P. 641 • 1001 Lausanne
tél +41 21 614 61 61 • fax +41 21 614 61 60 • lausanne@fidinter.ch • www.fidinter.ch



Entreprise certifiée EXPERTsuisse



Membre indépendant

Responsabilités du conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil de fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la fondation.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil de fondation du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la fondation à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au conseil de fondation, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil de fondation.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 29 avril 2024

Fidinter SA

Giovanni Chiusano
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Yves Donzé
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Annexe : Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie, tableau sur la variation du capital, annexe aux comptes annuels)

Cité Radiouse, Echichens**Bilan au 31 décembre 2023**

<i>Montants en CHF</i>		31.12.2023	31.12.2022
Actif			
Actif circulant	Notes	3'745'367	2'544'014
Trésorerie	1	396'852	172'107
Créances résultant de ventes et de prestations	2	2'503'711	2'038'645
Autres créances à court terme	3	91'449	100'226
Stocks	4	207'943	216'568
Actifs de régularisation	5	545'413	16'468
Actif immobilisé		14'337'874	15'672'166
Immobilisations financières	6	10'154	10'147
Immobilisations corporelles	7	14'327'720	15'656'800
Immobilisations incorporelles	8	0	5'219
Total de l'actif		18'083'241	18'216'180
Passif			
Engagements à court terme		2'552'191	12'140'722
Dettes résultant d'achats de biens et de prestations		457'178	336'331
Dettes à court terme portant intérêt	9	2'003'127	11'559'037
Autres dettes à court terme	10	27'763	49'201
Passifs de régularisation	11	64'122	196'153
Engagements à long terme		12'745'448	2'236'279
Dettes à long terme portant intérêt	12	12'745'448	2'236'279
Capital de fonds affectés		347'800	1'414'217
Fonds affectés	13	228'863	1'295'279
Fonds de produits	14	118'937	118'937
Capitaux propres		2'437'802	2'424'963
Capital		200'000	200'000
Capital lié		2'237'802	2'224'963
Total du passif		18'083'241	18'216'180

Cité Radiouse, Echichens**Compte de résultat 2023**

<i>Montants en CHF</i>		2023	2022
Produits d'exploitation	Notes	15'483'869	14'573'496
Subventions cantonales	15	11'108'683	10'415'946
Contributions des pensionnaires		3'773'378	3'577'140
Produits des livraisons et de prestations		420'021	457'907
Autres produits d'exploitation		120'210	76'734
Dons	16	61'578	45'769
Charges d'exploitation		-16'284'832	-14'471'418
Frais de personnel	17	-11'123'263	-11'280'805
Honoraires		-1'956'251	-1'274'793
Matériels médicaux et médicaments		-22'698	-22'459
Achats de produits alimentaires		-373'357	-375'292
Outillage et matériel ateliers		-87'068	-65'417
Loyers		-42'638	-42'335
Entretien	18	-448'181	-565'917
Eau et énergie		-308'055	-183'741
Amortissements	19	-1'591'995	-349'333
Frais de bureau, d'administration		-142'264	-136'116
Autres charges d'exploitation	20	-189'064	-175'211
Résultat d'exploitation		-800'963	102'078
Résultat financier	21	-252'614	-64'510
Résultat avant variation des fonds et du capital lié		-1'053'577	37'567
Variation des fonds affectés		1'066'417	-19'104
Variation du capital lié		-12'840	-18'463
Résultat annuel selon les Swiss GAAP RPC		0	0
Attribution du résultat annuel au capital		0	0

Cité Radieuse, Echichens

Tableau de flux de trésorerie 2023

<i>Montants en CHF</i>	2023	2022
Flux financier provenant de l'activité d'exploitation	-470'818	-269'708
Résultat avant variation des fonds et du capital lié	-1'053'577	37'567
Elimination des amortissements d'immobilisations	1'591'995	349'333
Elimination variation non monétaire des immobilisations financières	-7	367
Variation des créances pour pensions et cantons	-465'066	288'521
Variation des autres créances à court terme	8'777	-3'512
Variation des stocks	8'625	-40'725
Variation des actifs de régularisation	-528'945	43'400
Variation des dettes résultant d'achats de biens et de prestations	120'847	-212'268
Variation des autres dettes à court terme	-21'437	-46'135
Variation des passifs de régularisation	-132'031	-686'255
Flux financier provenant de l'activité d'investissement	-257'696	-1'472'596
Investissements en immobilisations incorporelles (nets)	-	-
Investissements en immobilisations corporelles (nets)	-257'696	-1'472'596
Flux financier provenant de l'activité de financement	953'259	425'728
Variation des dettes à court terme portant intérêt	-9'555'910	623'492
Variation dettes à long terme portant intérêt	10'509'169	-197'764
Variation de trésorerie	224'745	-1'316'575
Variation	224'745	-1'316'575
Trésorerie nette au 1er janvier	172'107	1'488'682
Trésorerie nette au 31 décembre	396'852	172'107

Cité Radieuse, Echichens

Tableau sur la variation du capital au 31 décembre 2023

Montants en CHF

2023	Etat initial	Transfert	Dotation	Utilisation	Variation	Etat final
Capital de fonds affectés	1'414'216	-	13'250	-1'079'667	-1'066'417	347'800
Fonds affectés	1'295'279	-	13'250	-1'079'667	-1'066'417	228'862
Fonds d'égalisation résultats	118'937	-	-	-	-	118'937
Capitaux propres	2'424'962	-	48'328	-35'488	12'840	2'437'802
Capital	200'000	-	-	-	-	200'000
Capital lié	2'224'962	-	48'328	-35'488	12'840	2'237'802

2022	Etat initial	Transfert	Dotation	Utilisation	Variation	Etat final
Capital de fonds affectés	1'395'112	-	23'313	-4'209	19'104	1'414'216
Fonds affectés	1'276'175	-	23'313	-4'209	19'104	1'295'279
Fonds d'égalisation résultats	118'937	-	-	-	-	118'937
Capitaux propres	2'406'499	-	68'415	-49'951	18'463	2'424'962
Capital	200'000	-	-	-	-	200'000
Capital lié	2'206'499	-	68'415	-49'951	18'463	2'224'962

I. Principes comptables appliqués

Généralités

Les états financiers de la fondation Cité Radieuse ont été établis conformément à ses statuts, aux dispositions applicables du Code des obligations, ainsi qu'aux directives de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) et sont présentés en conformité aux recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC.

Les créances et les dettes sont portées au bilan pour leur valeur nominale. Les créances douteuses font l'objet d'une correction de valeur, tant que la prise en charge des pertes n'a pas été confirmée par la DGCS. Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique, déduction faite des amortissements planifiés et exceptionnels (subventions et dons affectés).

Immobilisations corporelles et incorporelles

Immeubles

La valeur brute des immeubles est diminuée des subventions cantonales et autres contributions reçues, ainsi que des amortissements selon les directives de la DGCS, soit un amortissement annuel correspondant à la part remboursée de l'emprunt hypothécaire s'y rapportant.

Autres immobilisations

La valeur brute des autres immobilisations corporelles diminuée des subventions cantonales et autres contributions reçues est amortie selon les durées de vie suivantes :

- Mobilier, machines : 10 ans
- Matériel informatique : 5 ans
- Véhicules : 5 ans
- Immobilisations incorporelles (logiciels) : 5 ans

Les subventions obtenues ou les dons affectés à des immobilisations sont portées en diminution de la valeur des immobilisations corporelles par le biais d'un amortissement extraordinaire.

Les petites acquisitions jusqu'à CHF 3'000 sont portées directement à charge du compte d'exploitation.

Reconnaissance des produits

Subventions et autres contributions

Les subventions cantonales sont enregistrées lorsqu'elles sont encaissées ou lorsqu'elles sont facturées en cas de facturation par la Fondation. Les paiements de l'année sont déterminés sur une base budgétaire et les écarts avec le résultat final des activités (excédent de charges ou de produits) peuvent entraîner des compléments ou des remboursements sur les exercices suivants.

Ces montants sont estimés en fin d'année et enregistrés dans les comptes de régularisation actifs ou passifs. Il existe une certaine incertitude sur les soldes définitifs qui ne sont connus qu'à réception du décompte final établi par la DGCS ; la régularisation est alors enregistrée comme résultat sur décomptes exercices précédents.

L'affectation au fonds d'égalisation des résultats de l'exercice ne se fait ainsi qu'après acceptation du décompte final par la DGCS. A relever que selon décision du Conseil d'Etat, l'attribution au fonds d'égalisation des résultats a été suspendue.

Les autres subventions et contributions sont enregistrées à la facturation ou sur la base des contrats de prestations.

Dons

Les dons sont reconnus comme produits dans le compte d'exploitation dès lors qu'ils sont définitivement acquis par la Fondation. Ils sont considérés comme des fonds libres, sauf restriction particulière stipulée par le donateur (fonds de produits affectés) ou sauf décision d'attribution par le Conseil de Fondation (capital lié).

Contributions des pensionnaires

Ces revenus sont enregistrés à la facturation, effectuée en principe sur une base mensuelle.

Autres produits d'exploitation

Les revenus de la fabrication et les autres produits d'exploitation sont comptabilisés dès lors que les avantages et les risques ont été transférés aux clients et que la prestation a été fournie. C'est normalement le cas lors de la livraison des produits.

Exonération fiscale

La Fondation est exonérée fiscalement de l'impôt sur le revenu et la fortune selon décision de l'administration cantonale des impôts du 18 février 1969.

II. Organisation de la fondation

Adresse de correspondance

Cité Radieuse, Route de Saint-Saphorin 23, case postale 64, 1112 Echichens
Personne de contact : Raoul Cruchon, Président - 079 105 20 06

Statuts - Registre du Commerce

La fondation Cité Radieuse a été créée en 1967. Selon les statuts du 22 janvier 2019, la fondation Cité Radieuse a pour but d'accompagner dans toutes les étapes de la vie des personnes adultes en situation de handicap physique prioritaire et troubles associés secondaires compatibles; son action pédagogique vise à assurer la dignité, l'épanouissement, l'autodétermination et les participations sociales; elle met à disposition des locaux adaptés pour exécuter sa mission; elle propose des activités pour le développement personnel ainsi que des ateliers professionnels offrant des places de travail valorisantes favorisant notamment l'apprentissage.

Les inscriptions figurant au Registre du Commerce relatives aux personnes pouvant engager la Fondation sont à jour.

Organes - Personnes habilitées à signer

a) Conseil de Fondation

Conformément à l'article 8 des statuts, le Conseil de Fondation est composé d'au moins 5 membres, soit au 31 décembre 2023 :

Cruchon Raoul	Président *	(signature collective à deux)
Hautier Loïc	Vice-président *	(signature collective à deux)
Augsburger André	Membre	
Bouduban Jean Luc	Membre *	
Braggion Jean-Yves	Membre	
Cherbuin Oscar	Membre	
Chevalier Laurent	Membre	
Doser Joz-Roland Nicole	Membre	
Gagliardi Franco	Membre	
Mahaim Raphaël	Membre	
Mayor Raynald	Membre *	
Pache Philippe	Membre *	(signature collective à deux)
Rinderknecht Christian	Membre	
Syfrig Floriane	Membre *	
Thoney Laure	Membre	

* membres du Bureau du Conseil de fondation selon les règles de gouvernance

Aucune rémunération n'est versée aux membres du Conseil de fondation.

b) Autres personnes habilitées à signer

Favre Isabelle	Directrice	1) (procuration collective à deux)
De Francesco Alexandra	Responsable du Département Administration et Finances	1) (procuration collective à deux)

1) pas entre eux

Il est renoncé à indiquer le montant total des rémunérations versées à des personnes en charge de la direction, ce qui est autorisé en application de la Swiss GAAP RPC 21.45 lorsque la direction est assurée par une seule personne.

Cité Radieuse, Echichens

Annexe aux comptes annuels 2023

c) Organe de révision

Fidinter SA

Rue des Fontenailles 16 - Case postale

1001 Lausanne

Téléphone :

Réviseur responsable :

Adresse email :

021 614 61 61

Giovanni Chiusano

giovanni.chiusano@fidinter.ch

III. Gestion et placement de la fortune

La gestion et le placement de la fortune sont conformes au but de la fondation, puisque les immeubles sont occupés par les ateliers de la Fondation. Les dépassements des limites de placement de la fortune de l'OPP 2 ne mettent pas en péril la réalisation du but de la fondation.

IV. Informations sur les postes des états financiers

<i>Montants en CHF</i>	2023	2022
1. Trésorerie	396'852	172'107
Caisses	40'549	39'138
PostFinance	25'188	92'083
Banques	331'116	40'886
La trésorerie comprend le montant de garantie exigé par la directive de la DGCS du 1er mars 2016 quant à la couverture des comptes argent de poche des résidents (montant figurant sous note 10).		
2. Créances résultant de ventes et de prestations	2'503'711	2'038'644
Débiteur DGCS - facturations trimestrielles	1'531'501	1'158'362
Débiteur DGCS - subventions sur décomptes finaux	-	-
Débiteurs autres cantons	441'878	432'306
Débiteurs pensionnaires	502'674	416'737
Débiteurs ateliers	27'657	31'240
Correction de valeur sur créances	-	-
3. Autres créances à court terme	91'449	100'227
Débiteurs assurances maladie	51'881	63'523
Débiteur charges sociales	-	-
Fonds de roulement DSR	30'000	30'000
Autres débiteurs	9'568	6'704
4. Stocks	207'943	216'568
Stocks - Exploitation	86'053	84'741
Stocks - Ateliers	121'890	131'827
5. Actifs de régularisation	545'413	16'468
Indemnités d'assurance, autres produits à recevoir	78'792	16'468
Excédent de charges 2023 à régulariser	466'621	-
6. Immobilisations financières	10'154	10'147
Dépôt de garanties	10'154	10'147

Cité Radieuse, Echichens

Annexe aux comptes annuels 2023

Montants en CHF

7.1 Immobilisations corporelles

2023	Immeubles	Construc-tions	Terrains	Mobilier, Machines, Outillage	Véhicules	Informa-tique	Total
Valeurs brutes 31.12.2023	39'796'541	307'603	637'370	1'255'729	622'624	259'955	42'879'823
Situation 01.01.2023	28'192'334	11'799'604	637'370	1'211'240	535'624	259'955	42'636'127
Entrées	-	126'206	-	44'489	119'000	-	289'696
Sorties / Transfert	11'604'207	-11'618'207	-	-	-32'000	-	-46'000
Subventions 31.12.2023	-10'783'638	-	-	-20'475	-71'235	-21'994	-10'897'342
Situation 01.01.2023	-10'783'638	-	-	-17'492	-71'235	-21'994	-10'894'359
Subventions - Amort. extraordinaires	-	-	-	-2'983	-	-	-2'983
Dons affectés 31.12.2023	-2'486'507	-	-	-10'000	-193'000	-	-2'689'507
Situation 01.01.2023	-1'437'077	-14'000	-	-10'000	-193'000	-	-1'654'077
Dons affectés - Amort. extraordinaires	-986'125	-63'305	-	-	-	-	-1'049'430
Sorties / Transfert	-63'305	77'305	-	-	-	-	14'000
Amortissements 31.12.2023	-13'582'904	-	-	-892'984	-267'189	-222'176	-14'965'253
Situation 01.01.2023	-13'144'094	-	-	-818'166	-262'989	-205'641	-14'430'890
Amortissements planifiés exploitation	-438'810	-	-	-74'818	-4'200	-16'535	-534'363
Amortissements non planifiés	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Valeurs nettes 31.12.2023	12'943'492	307'603	637'370	332'270	91'200	15'785	14'327'720
2022	Immeubles	Construc-tions	Terrains	Mobilier, Machines, Outillage	Véhicules	Informa-tique	Total
Valeurs brutes 31.12.2022	28'192'334	11'799'604	637'370	1'211'240	535'624	259'955	42'636'127
Situation 01.01.2022	27'994'987	10'597'636	637'370	1'137'959	535'624	259'955	41'163'531
Entrées	-	1'399'315	-	73'281	-	-	1'472'596
Sorties / Transfert	197'347	-197'347	-	-	-	-	-
Subventions 31.12.2022	-10'783'638	-	-	-17'492	-71'235	-21'994	-10'894'359
Situation 01.01.2022	-10'783'638	-	-	-14'433	-71'235	-21'994	-10'891'300
Subventions - Amort. extraordinaires	-	-	-	-3'059	-	-	-3'059
Dons affectés 31.12.2022	-1'437'077	-14'000	-	-10'000	-193'000	-	-1'654'077
Situation 01.01.2022	-1'437'077	-14'000	-	-10'000	-193'000	-	-1'654'077
Dons affectés - Amort. extraordinaires	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements 31.12.2022	-13'144'094	-	-	-818'166	-262'989	-205'641	-14'430'890
Situation 01.01.2022	-12'913'800	-	-	-735'805	-258'789	-185'702	-14'094'096
Amortissements planifiés exploitation	-210'596	-	-	-82'361	-4'200	-19'939	-317'096
Amortissements non planifiés	-19'698	-	-	-	-	-	-19'698
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Valeurs nettes 31.12.2022	2'827'525	11'785'604	637'370	365'582	8'400	32'320	15'656'801

Cité Radieuse, Echichens

Annexe aux comptes annuels 2023

Montants en CHF	2023	2022
7.2 Valeur assurance incendie des immobilisations corporelles	41'521'969	38'782'464
Immeubles et constructions (indice 135 en 2023, indice 125 en 2022)	36'981'969	34'242'464
Autres immobilisations corporelles (indice 114)	4'540'000	4'540'000
7.3 Estimation fiscale immeubles	16'350'000	11'400'000
Immeubles	16'350'000	11'400'000
8. Immobilisations incorporelles	0	5'220
Valeur brute au 01.01	169'485	169'485
Investissements de l'exercice	-	-
Amortissements cumulés au 01.01	-164'265	-154'787
Amortissement de l'exercice	-5'219	-9'478
9. Dettes à court terme portant intérêt	2'003'127	11'559'037
Banque, avance à terme fixe	1'500'000	10'738'000
Banque, comptes constructions c/c	10	623'377
Part à court terme des emprunts hypothécaires	503'117	197'660
10. Autres dettes à court terme	27'763	49'201
Créanciers assurances sociales et impôt source	10'963	17'817
Comptes individuels pensionnaires	12'500	24'304
Créancier TVA due	4'300	7'080
11. Passifs de régularisation	64'122	196'153
Charges à payer (yc constructions) et divers	64'122	146'302
Excédent de produits 2022 à régulariser	-	49'851
12. Dettes à long terme portant intérêt	12'745'448	2'236'279
Crédits de constructions - réfection et mise en conformité	1'262'186	713'400
Hypothèques garanties par l'Etat de Vaud	10'079'090	617'990
Hypothèques non garanties par l'Etat de Vaud	1'907'289	1'102'549
Moins : part à court terme des emprunts hypothécaires	-503'117	-197'660
13. Fonds affectés	228'863	1'295'279
Fonds affecté immeuble et construction-équipement	64'258	1'125'088
Fonds affecté secteur animation	3'129	3'129
Fonds affecté projets résidents	5'761	5'761
Fonds affecté spécifique résidents	4'695	4'695
Fonds affecté loisirs-sport-vacances résidents	27'604	27'604
Fonds affecté secteur des ateliers protégés	109'821	118'658
Fonds affecté autres réserves à buts spécifiques	13'594	10'344

Les fonds affectés spécifiques résidents recensent les donations liées individuellement et nominativement à un résident. Les autres fonds affectés pour les résidents sont dédiés à des projets de même nature pour un ensemble de résidents.

Cité Radieuse, Echichens

Annexe aux comptes annuels 2023

Montants en CHF	2023	2022
14. Fonds de produits	118'937	118'937
Fonds d'égalisation des résultats	118'937	118'937
Il s'agit du solde des excédents des exercices précédents attribués au fonds de d'égalisation des résultats d'exploitation.		
15. Subventions cantonales	11'108'683	10'415'946
Contributions du canton de Vaud (DGCS)	7'895'048	7'534'754
Excédent de charges (-) / produits de l'exercice à régulariser	466'621	-49'851
Subvention investissements ateliers	2'983	3'059
Résultat sur décomptes exercices précédents	-31'825	-189'923
Autres contributions COVID	- *	187'706
Contributions des cantons de domicile	2'775'856	2'930'202
* Le montant de CHF 187'706 correspond à une contribution pour renfort temporaires COVID relative à l'année 2021; ce montant a été porté en diminution du décompte final de l'exercice 2021.		
16. Dons	61'578	45'769
Dons affectés à un but spécifique	13'250	7'447
Dons non affectés à un but spécifique	48'328	38'322
17. Frais de personnel	-11'123'263	-11'280'805
Salaires	-8'745'068	-8'906'263
Charges sociales	-2'204'920	-2'149'470
Autres frais du personnel	-173'274	-225'073
18. Entretien	-448'181	-565'917
Charges ménagères diverses	-57'052	-69'469
Entretien et réparation des immeubles et extérieurs	-180'863	-271'351
Entretien et réparation des autres immobilisations corporelles	-210'265	-225'097
19. Amortissements	-1'591'995	-349'333
Amortissements immeubles	-1'488'240	-230'295
Amortissements mobilier, machines, outillage	-77'802	-85'420
Amortissements véhicules	-4'200	-4'200
Amortissement informatique et communication	-16'534	-19'939
Amortissement immobilisations incorporelles	-5'219	-9'479
20. Autres charges d'exploitation	-189'064	-175'211
Formation et loisirs	-58'275	-55'108
Assurances	-73'296	-73'486
Autres charges d'exploitation	-57'493	-46'617
21. Résultat financier	-252'614	-64'510
Intérêts et frais bancaires et postaux	-10'987	-3'771
Intérêts sur emprunts et hypothèques	-241'627	-60'739

Cité Radieuse, Echichens

Annexe aux comptes annuels 2023

Montants en CHF	2023	2022
-----------------	------	------

V. Informations complémentaires

22. Charges administratives	1'235'340	1'284'046
Charges administratives relatives à l'exploitation ordinaire	1'235'340	1'284'046

Les charges administratives sont calculées selon la méthode Zewo, édition de janvier 2018.

23. Charges de collecte de fonds	12'500	10'723
Charges de collecte de fonds	12'500	10'723

Les charges d'obtention de financement (collecte de fonds) sont calculées selon la méthode Zewo, édition de janvier 2018.

24. Moyenne annuelle des emplois à plein temps (EPT)

Le nombre moyen annuel d'EPT ne dépasse pas 250 pour les exercices 2023 et 2022

25. Informations au sujet des institutions de prévoyance

Au 31 décembre 2023, l'ensemble du personnel cotise au Fonds de prévoyance Previva est régi par les dispositions de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et par son acte de fondation ainsi que son règlement.

A fin 2022, 81 institutions étaient affiliées au Fonds de prévoyance Previva et 6'048 travailleurs actifs y étaient assurés. Le fonds gère une fortune nette d'environ 1'050 millions de francs et présentait un taux de couverture de 100.1 % au 31 décembre 2022.

La situation du Fonds de prévoyance à fin 2023 n'est pas encore disponible à la date de l'établissement des comptes annuels 2023.

Les charges de prévoyance de l'exercice correspondent aux cotisations payées durant l'exercice, soit CHF 959'769.40 en 2023 et CHF 969'274.40 en 2022. Compte tenu du mode de subventionnement, il est considéré qu'il n'y a pas d'avantages ou d'engagements économiques résultant de la situation des institutions de prévoyance.

Dettes envers les institutions de prévoyance

Cotisations dues au 31 décembre	-	-
---------------------------------	---	---

26. Actifs mis en gage en garantie des dettes de la Fondation	13'888'465	15'250'499
Immeubles, constructions et terrains (valeur comptable nette)	13'888'465	15'250'499
Cédules hypothécaires gagées	13'760'000	13'760'000

Les cédules sont mises en garantie de deux prêts hypothécaires, ainsi qu'en garantie du compte bancaire dont la limite de crédit a été augmentée en 2023 à CHF 2'000'000.

Cité Radieuse, Echichens

Annexe aux comptes annuels 2023

Montants en CHF	2023	2022
-----------------	------	------

27. Engagements conditionnels

Les subventions reçues sur les biens immobiliers seraient exigibles au cas où des immeubles ne seraient plus utilisés dans le but prévu lors de l'octroi de la subvention ou s'ils étaient transférés, vendus ou cédés à un organisme dont le caractère d'utilité publique ne serait plus reconnu. Le montant de la subvention à restituer serait, le cas échéant, notamment fixé en fonction de la durée pendant laquelle le bien concerné aura effectivement été utilisé, conformément à l'affectation prévue lors de l'octroi de la subvention.

S'agissant des subventions de l'Office fédéral des assurances sociales aux constructions jusqu'au 31.12.2007, respectivement 31.12.2010 pour les décomptes finaux correspondants, elles sont liées pendant 25 ans à une affectation précise. Le montant à rembourser est diminué de 4 % pour chaque année d'utilisation conforme à l'affectation prévue.

Engagement liés aux subventions OFAS	496'486	536'650
Construction bâtiment (M13-14) - CHF 1'004'093 (13.05.2011)	496'486	536'650

28. Engagement de vacances et heures supplémentaires non portées au bilan

Heures supplémentaires et vacances	191'547	157'060
------------------------------------	---------	---------

L'engagement concernant les heures supplémentaires et vacances non prises des collaborateurs au 31 décembre n'est pas porté au bilan. En effet, les fonds propres ne sont pas impactés par cet engagement, compte tenu du fait que la couverture des vacances et heures supplémentaires interviendra dans les subventions à venir, conformément au mode de financement actuel de la DGCS. L'évaluation est faite au tarif horaire moyen.

29. Transactions avec les parties liées

Il n'y a pas de transactions avec les parties liées, revêtant un caractère significatif.

30. Litiges

Il n'y a pas de litiges importants en cours.

31. Evénements importants survenus après la date du bilan

Après la date d'établissement du bilan et jusqu'à l'adoption des comptes par le Conseil de Fondation, aucun événement important qui aurait pu altérer la validité des comptes annuels 2023, ou qui aurait dû être publié sous ce point, ne s'est produit.
